



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

[www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

*(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)*

***Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc***

La Felco est affiliée à la FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV :  
<http://www.aplv-languesmodernes.org/>

---

Yan Lespoux

Montpellier le 12 juillet 2018

Maître de conférences en occitan

Président de la FELCO

Objet : pas d'occitan à la session 2019 de l'agrégation de langues régionales

Madame, Monsieur le député,

Dans un courrier précédent, nous signalions, entre autres problèmes, le fait que le ministère tardait à faire connaître quelles langues seraient concernées par la session 2019 de l'agrégation de langues régionales. Cette information est enfin venue.

Nous passerons sur le fait que compte tenu du travail que la préparation d'un tel concours demande aux candidats, il est pour le moins léger d'attendre pratiquement la mi-juillet pour fournir la liste des langues admises à concourir.

Nous passerons parce qu'il y a beaucoup plus grave : le parti pris de ne proposer chaque année que trois langues. Pour la deuxième session de ce concours, font leur entrée le basque et le catalan, absents en 2018.

Restait à savoir quelle serait la troisième, sélectionnée, sur on ne sait trop quels critères, parmi les trois retenues précédemment : on le sait depuis hier, ce sera le corse.

Le breton comme l'occitan devront donc attendre, dans le meilleur des cas, une ou deux années pour revenir.

Il ne s'agit évidemment pas pour nous, enseignants d'occitan, de nier le droit de la langue corse à bénéficier d'une nouvelle session, et nous ne pensons pas que la position de nos collègues bretons soit différente

Bien au contraire, ce qui a été affirmé avec force lors de la délibération d'admission tenue au début du mois de juin par tous les membres du jury, parmi lesquels des collègues membres de notre association, c'est la nécessité de reconduire la liste des langues présentes en 2018, renforcées par les langues alors absentes. Il devait sembler évident à tout un chacun qu'il ne s'agissait là que de la plus élémentaire équité. Ce d'autant plus que le nombre de postes que le ministère avait condescendu à accorder à chacune des trois langues concernées se limitait à un, ce alors même que pour ne parler que de l'occitan-langue d'oc, son aire historique recouvre une trentaine de départements. Comme nous le

signalions dans notre courrier précédent, pour la cinquantaine de candidats inscrits au concours, ce poste unique avait été perçu comme un véritable camouflet. Nous n'avions visiblement encore rien vu

Nous avouons ne pas comprendre la façon à la fois étriquée et désinvoltée dont le ministère gère l'agrégation de langues régionales depuis ses débuts. Nous n'osons pas formuler l'hypothèse qu'il ne se sent pas engagé par une décision de création de ce concours qui a été prise par le gouvernement précédent. Nous ne parvenons pas davantage à percevoir quelles économies peut apporter la création de trois postes seulement, quand on sait que la plupart des candidats, certifiés d'occitan, sont donc fonctionnaires et comme tels rémunérés d'ores et déjà par la République.

Aucune explication ou justification ne nous a bien entendu été fournie. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir alerter le ministère sur la nécessité de revenir sur une décision qui envoie un très mauvais signal à tous ceux qui se soucient de développer la place dans l'Education Nationale de langues qui font partie du patrimoine national (article 75-1 de la Constitution), ce alors même que de récentes déclarations du Président à Quimper laissaient espérer un tout autre traitement pour ces langues.

Madame, Monsieur le Député, une fois encore nous mettons nos espoirs dans une intervention ferme de votre part et dans cette attente nous vous prions d'accepter nos salutations les plus cordiales.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,  
Marie-Jeanne Verny, professeure des Universités, cosecrétaire